

IV. — MAURITANIE

Quand l'année 1985 commence, la Mauritanie vient de connaître une nouvelle révolution de palais. Les Mauritaniens lui sont dans l'ensemble favorables, car le nouveau chef de l'Etat, le colonel Maaouya Ould Ahmed Taya jouit d'une réputation de grande intégrité. En outre, quand survient ce cinquième putsch depuis l'arrivée des militaires au pouvoir en juillet 1978, le pays traverse une crise grave et une vive tension politique et militaire règne dans la région. Aussi, en succédant au président Ould Haidalla, le colonel Ould Taya se fixe-t-il deux objectifs : arracher son pays aux influences étrangères qui l'étouffent ; redresser l'économie malade de la sécheresse, de la mauvaise gestion et d'investissements hasardeux. De fait, pour la première fois depuis de longues années, la Mauritanie en 1985 — année du 25^e anniversaire de son indépendance — semble en mesure de commencer à assainir sa situation politique et économique. Les Mauritaniens reprennent espoir.

I. — UN PAYSAGE POLITIQUEMENT APAISÉ

A) LES RAISONS D'UN PUTSCH

Quand le colonel Maaouya Ould Taya, choisi par consensus par les vingt-quatre militaires du Comité militaire de salut national (CMSN), se retrouve projeté sur le devant de la scène mauritanienne, le pays connaît une situation précaire. Non seulement quatre années de sécheresse ont désarticulé l'économie de ce vaste pays désertique qui compte à peine deux millions d'habitants, mais le conflit du Sahara occidental exacerbe les divisions internes du régime et met la guerre à ses portes (1). Occupant une position stratégique à la frontière de l'Afrique blanche et de l'Afrique noire, la Mauritanie est l'enjeu de la rivalité de ses grands voisins du nord : le Maroc et l'Algérie veulent chacun s'en faire un allié dans leur querelle maghrébine, le Front POLISARIO la considère comme un sanctuaire depuis que Nouakchott a reconnu la RASD, et la Libye rêve d'en faire le point de départ de son projet de création des Etats-Unis du Sahel.

(1) Le 10 mai 1984, le Maroc ayant terminé le 3^e « mur » allant de Zag à Amgala, réduisait ainsi la marge de manœuvre du Front Polisario qui était obligé, pour atteindre la mer, de pénétrer en territoire mauritanien. Deux attaques contre Dakhla l'été 1984 amenaient le Maroc à menacer la Mauritanie d'utiliser son « droit de suite ».

Cependant, le 12 décembre 1984, plus que l'incontestable délabrement économique du pays, la multiplication des scandales frauduleux, l'abandon de plus en plus manifeste de la politique de neutralité dans l'affaire du Sahara occidental ou l'orientation du régime qui devient nettement pro-algérienne, c'est la rupture de la collégialité au sein du CMSN qui est à l'origine du putsch. Après avoir reproché au président Ould Haidalla d'avoir pris seul la décision de reconnaître la République arabe sahraouie et démocratique (RASD) (2), la majorité du CMSN le soupçonne de vouloir asseoir définitivement son pouvoir en organisant des élections présidentielles sous l'égide des « structures d'éducation de masse » (SEM) jouant le rôle d'un parti unique (3). Le CMSN choisit alors le chef d'état-major, dont l'intégrité et les opinions modérées sont reconnues par tous dans ce pays qui est traditionnellement regardé comme étant celui de la tolérance, pour assumer la charge de l'Etat. Pour les Mauritaniens le nouveau chef de l'Etat n'est pas totalement un inconnu. Certes, le colonel Maaouya Ould Taya, homme timide et effacé n'a jamais volontiers occupé le devant de la scène; pourtant, du 25 avril 1981 au 8 mars 1984, il avait déjà été le premier ministre du président Ould Haidalla.

B) « EQUILIBRE ET NEUTRALITÉ »: LES MAÎTRES-MOTS EN MATIÈRE DE POLITIQUE RÉGIONALE

Le premier souci du nouveau chef de l'Etat est de retrouver des relations équilibrées entre ses différents voisins. Très vite, les nouvelles autorités envoient des « missions de bonne volonté » selon l'expression du président Ould Taya, dans chacun des pays du Maghreb. Il s'agit en particulier de rassurer les Algériens. Ceux-ci dont l'influence s'était considérablement accrue à Nouakchott, s'inquiétaient de ce que le changement de régime puisse se traduire par un renversement des alliances de la Mauritanie (4).

Dès le 9 avril, Nouakchott signe avec Alger un accord sur le tracé des frontières qui est l'aboutissement de trois ans de difficiles négociations. En fait, dès le lendemain du coup d'Etat, le CMSN avait rappelé que la construction du Maghreb restait un objectif prioritaire pour la Mauritanie et réaffirmé son adhésion au traité de « fraternité et de concorde » signé avec l'Algérie et la Tunisie (5). Le CMSN avait aussi précisé que la Mauritanie ne reviendrait pas sur la reconnaissance de la RASD, et souhaitait « qu'une solution négociée puisse être trouvée en vue de ramener la paix et la concorde dont notre sous-région a tant besoin ».

(2) La reconnaissance de la RASD par la Mauritanie date du 27 février 1984. Le conflit qui en avait résulté au sein de l'équipe dirigeante avait entraîné la suppression du poste de premier ministre par le président Ould Haidalla. Des cadres civils et militaires avaient alors demandé au colonel Taya, de prendre le pouvoir dans le but de « moraliser la vie publique et de rétablir le crédit de l'Etat ». Le premier ministre limogé s'y était refusé. Cf. *Le Monde* du 10 mars 1984.

(3) La mise en place des SEM s'est achevée en mai 1983. Cf. la « chronique mauritanienne », *AAN* 1983.

(4) Le président Ould Taya va se rendre en 19 au 24 octobre en visite « d'amitié et de travail » en Algérie.

(5) L'Algérie et la Tunisie ont signé le 19 mars 1983 un traité en vue de la construction du Maghreb. La Mauritanie y a adhéré le 13 décembre 1983.

Si donc les auteurs du putsch du 12 décembre 1984 n'entendent pas systématiquement prendre le contre-pied de la politique soutenue par le régime qui a été renversé, leur arrivée au pouvoir est néanmoins regardée avec satisfaction à Rabat. Dès le 25 janvier, le ministre de l'Intérieur mauritanien, le lieutenant-colonel Djibril Ould Abdallah se rend au Maroc, porteur d'un message à l'intention du roi Hassan II. C'est la première visite d'un officiel mauritanien à Rabat depuis 1979, année où le colonel Bouceif, premier ministre proche du Maroc, avait trouvé la mort dans un accident d'avion. En mars 1985, les relations aériennes sont rétablies entre les deux pays. Le 13 avril, ils renouent leurs relations diplomatiques rompues depuis le 17 mars 1981 (6). En fait, malgré cette rupture officielle entre Nouakchott et Rabat, les contacts entre les deux pays, étroits depuis des siècles n'avaient pas été interrompus. Non seulement les flux commerciaux avaient persisté via les îles Canaries, et les Mauritaniens aisés avaient continué, comme par le passé à se rendre au Maroc, mais une certaine de professeurs marocains continuaient à enseigner en Mauritanie tandis qu'un millier d'étudiants mauritaniens poursuivaient leurs études supérieures dans le royaume chérifien.

Réconcilié avec Rabat, Nouakchott renoue le 25 mai avec la Libye. La rupture des relations diplomatiques entre les deux pays remonte au printemps 1984. Le président Ould Haidalla avait alors accusé Tripoli de fomenter des grèves dans les lycées mauritaniens et de financer une opposition soupçonnée de vouloir renverser le régime (7). Pourtant, au printemps 1985, la méfiance mauritanienne à l'égard du régime et de la politique du colonel Khadafi persistent. Lorsqu'en septembre six cents travailleurs mauritaniens sont expulsés de Libye, les autorités de Nouakchott refusent à soixante-deux d'entre eux l'autorisation de pénétrer sur le territoire mauritanien et les remettent dans l'avion. Cette décision déclenche, dans la capitale, quelques défilés de protestation. Les manifestants demandent la « mauritanisation » des emplois tenus par les étrangers. Quarante-neuf d'entre eux sont arrêtés et quinze condamnés ultérieurement à six mois de prison (8).

C) APAISEMENT DES TENSIONS INTÉRIEURES, MAIS LA PAIX SOCIALE DEMEURE FRAGILE

Le président Ould Taya était arrivé au pouvoir en promettant de « promouvoir l'unité nationale » et de « faire respecter les droits de l'homme ». Effectivement, son premier geste, le 16 décembre 1984, avait été de prendre des mesures

(6) Le 16 mars 1981, une tentative de coup d'Etat venant d'éléments pro-marocains avait visé à renverser le président Ould Haidalla. Les chefs du complot, les lieutenants-colonels Ould Abdelkader et Ahmed Salem Ould Sidi, ex-membres du CMSN, venus du Maroc via le Sénégal, ont ensuite été condamnés à mort et exécutés.

(7) A l'époque, cette crise de confiance entre Nouakchott et Tripoli s'était soldée, en Mauritanie, par de nombreuses arrestations dont celle du secrétaire général de l'Union des Travailleurs mauritaniens (UTM), M. El Khoury Ould M'Heitty et celle de M. Ahmed Baba Miské, ancien ambassadeur à l'ONU.

(8) A cette occasion, le secrétaire général de l'UTM est à nouveau condamné à un an de prison avec sursis.

d'amnistie à l'égard des prisonniers politiques (9). Cette politique, chaleureusement applaudie à Nouakchott, permet au fur et à mesure que la normalisation des relations avec les pays voisins fait tomber la tension régionale, de diminuer les dissensions entre les différentes factions mauritaniennes. Car dans ce pays peu peuplé d'1,6 millions d'habitants se retrouvent toutes les tendances du monde arabe avec leurs nombreuses querelles. La réconciliation nationale semblant en cours, le pouvoir permet le 16 mars à l'Union nationale des étudiants et stagiaires mauritaniens de reprendre ses activités après un an d'interruption. Le 19 juin, les autorités suppriment le visa de sortie pour les Mauritaniens, une mesure fort bien accueillie. En décembre, lors du discours qu'il prononce à l'occasion de la fête nationale, le président mauritanien annonce pour l'année suivante la mise en place d'institutions démocratiques élues devant assurer la gestion des affaires des collectivités régionales et de la capitale.

Pourtant cette paix retrouvée possède quelques lézardes. Le premier accroc a lieu, ainsi que nous l'avons vu lorsque, au mois d'août, la manifestation protestant contre le renvoi de travailleurs mauritaniens venant de Libye se solde par quarante-neuf arrestations. La seconde lézarde dans l'unité nationale mauritanienne vient de l'éternelle querelle qui oppose Maures et Négro-africains, les seconds reprochant aux premiers d'accaparer la totalité du pouvoir et de les cantonner dans les emplois de seconde zone. Officiellement, durant toute cette année 1985, les problèmes qui divisent les deux communautés n'éclatent pas au grand jour. Pourtant, c'est au début de l'année que quelques anciens ministres, des journalistes, un ex-député (10), réunis clandestinement à Rosso, créent un mouvement d'opposition : le Front de libération des Africains de Mauritanie (FLAM). La majorité de ses membres sont des Alpular, une des ethnies négro-africaines installées sur les deux rives du fleuve Sénégal. Les intellectuels du FLAM entretiennent des liens étroits avec les groupuscules de l'extrême-gauche sénégalaise et tentent de structurer leur mouvement en cellules autonomes. A la fin de l'année, le Front décide d'un programme à long terme dont l'objectif politique est « le renversement du pouvoir bidane et la destruction de son Etat... Les Mauritaniens doivent assurer, eux-mêmes, leur propre destinée. La lutte politique et armée est désormais la seule garantie pour la sauvegarde de cette communauté » y est-il écrit. Fort heureusement, les membres du FLAM — peu nombreux — ne passent pas à l'action. Néanmoins, dans les derniers semaines de 1985, des tracts sont distribués à Nouakchott, Rosso, Nema et Nouadhibou tandis que quelques graffiti aux intonations violentes font leur apparition sur les murs des grandes cités.

(9) 169 prisonniers politiques avaient alors été libérés, dont les anciens présidents, MM. Ould Daddah et Ould Saleck, ainsi que l'ancien premier ministre, M. Sid'Ahmed Kneijara.

(10) Il s'agit des anciens ministres MM. Tafsirou Djigou et Mamadou Ly, de l'ex-député Abdoul Aziz Ba, du capitaine Abdoulaye Kébé et d'Alioune Diaw, fondateur du « Wall Fougui » mouvement négro-africain créé dans les années 70. Cf. *Jeune Afrique* du 19 novembre 1986.

II. — UNE TENTATIVE DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE

En arrivant au pouvoir, le colonel Maaouya Ould Taya promet d'« assainir une situation économique » qui, certes, en a bien besoin. En effet, de ce côté, la situation est presque désespérée. Après quatre années de sécheresse consécutive, la Mauritanie commence l'année 1985 avec un cheptel qui est quasiment décimé. La production céréalière est passée de 120 000 tonnes au début des années 60 à 20 000 tonnes en 1984. Le déficit de la balance des paiements dépasse, fin 84, le quart du PIB, tandis que les réserves en devises sont inférieures à deux mois d'importations. Parallèlement, le pillage des fonds marins et la mauvaise gestion de ce secteur qui devrait être une source de rentrées de devises, la dépression du marché du fer, l'effondrement du cours du cuivre (mine d'Akjout) et des phosphates (gisement de Bofal) ne prêtent guère à l'optimisme. Les Mauritaniens, obligés de passer sous les fourches caudines du FMI, mettent en place un vigoureux programme de redressement économique pour les années 1985-1988. Celui-ci prévoit de maintenir un taux de croissance réel de 4 %, d'équilibrer dès 1986 le budget de l'Etat et de réduire le déficit courant de la balance des paiements. Pour y parvenir, les autorités tablent sur le développement de trois secteurs : la pêche, l'agriculture et le secteur privé.

La Mauritanie a la chance d'avoir les côtes les plus poissonneuses du globe. En 1985, la pêche a représenté plus de 50 % de la valeur des exportations du pays, soit 150 millions de dollars. Pourtant, l'apport net de ce secteur à la balance des paiements et aux finances publiques est beaucoup plus faible en raison des dépenses en devises qu'il engendre. En outre, l'incapacité dans laquelle se trouve la Mauritanie à éviter le pillage de ses côtes par les chalutiers soviétiques, japonais, coréens, cubains et à obliger ces mêmes navires à payer des redevances ou à utiliser les infrastructures de stockage et de congélation de Nouadhibou entraînent un manque à gagner certain pour le Trésor public. Une étude américaine l'a estimé à 15 millions de dollars par an pour les seuls navires soviétiques. Pour y remédier, la Mauritanie a voulu négocier des accords séparés avec les pays présents au large de ses côtes, en vue de créer des sociétés d'économie mixte dont elle détiendrait 51 % des parts. La majorité des pays européens se montrent réticents à ces accords.

Traditionnellement, la Mauritanie est un pays à économie rurale. Avant la sécheresse, l'agriculture et l'élevage contribuaient pour plus de 40 % au PIB et faisaient vivre 90 % de la population. Désormais, plus du tiers des Mauritaniens vivent dans la région de Nouakchott et en 1985, 94 % de la nourriture a été importée. Le déficit céréalier s'est élevé à 240 000 tonnes pour 1984-1985. Au printemps 1985, de bonnes pluies, pour la première fois après de longues années de sécheresse, ont redonné espoir aux Mauritaniens. Pour inciter les paysans à produire de nouveau, les autorités dès le mois de février, ont augmenté de 25 % les prix du blé et du riz d'importation (11). Mais dans ce pays poursuivi par la

(11) Parallèlement, les salaires inférieurs à 10 000 ouguiyas mensuels ont été augmentés de 1 000 UM; ceux supérieurs à 10 000 UM l'ont été de 500 UM. (100 UM = 9,38 FF).

malchance, c'est une invasion de criquets qui dans le sud et le sud-est a attaqué 50 % des cultures irriguées. Leurs superficies augmentent chaque année. Depuis 1977, 700 hectares de terres aménagées fonctionnent dans la vallée du Gorgol près de Kaédi. 1979 voyait la mise en place de 4 000 hectares dans le périmètre de M'Pourié (riz paddy), puis fin 1980 commençait le programme du Gorgol noir. Celui-ci prévoit l'aménagement de 3 600 hectares pour un coût de 97 millions de dollars fournis par la Banque mondiale, le FED, des capitaux arabes... entre 1980 et 1986. En avril 1985 était enfin posée la première pierre de l'aménagement hydro-agricole du lac R'Kiz, sur la rive droite du Sénégal. Ce projet qui devrait faire vivre 20 000 familles est financé par la France.

En dernier lieu, les autorités mauritaniennes ont décidé de parier sur le secteur privé et la promotion des petites et moyennes industries. Toutes facilités sont données à celles qui transforment la matière première locale, telle que laine, peau, lait, légumes... En avril 1985, l'IDA (FMI) a accordé un crédit de 5,25 millions de dollars dans ce but. Parallèlement, en novembre 1985 ont commencé les travaux de remise en état de la raffinerie de pétrole de Nouadhibou, construite autrefois avec l'aide de l'Algérie et qui n'a jamais réellement fonctionné. C'est Alger à nouveau qui avait proposé au président Ould Haidalla de la remettre en marche en raffinant le brut algérien pour lequel elle avait été construite. Sa capacité annuelle de production est de 1 million de tonnes, soit bien supérieur à la consommation du pays.

Jusqu'au milieu des années 70, la vente du minerai de fer mauritanien avait été le principal facteur de la croissance économique du pays et sa principale source de devises. La guerre du Sahara occidental et la récession mondiale déprimant le marché du fer avait fait baisser régulièrement la production du minerai et surtout les cours mondiaux. En 1984 pourtant, avec 10 millions de tonnes, la production de fer avait fait un véritable bond en avant (+ 35 %), les exportations augmentant elles-aussi de 25 % en volume, car la forte baisse des cours se traduisait par une augmentation en valeur de 10 % seulement. Après la mise en route du nouveau complexe minier des Guelbs en juillet 1984, la capacité de production mauritanienne a atteint 12 millions de tonnes annuelles.

Devant la volonté mauritanienne de remettre un peu d'ordre dans leur économie, les principaux créanciers du pays (85 % de pays arabes et 15 % de pays de l'OCDE) réunis à Paris les 12 et 13 mars décident de rééchelonner la dette (1,6 milliards de dollars). Celle-ci est particulièrement lourde pour la Mauritanie (plus de deux fois le PNB) et la plus importante par tête d'habitant en Afrique. Pour l'année 1985, le rééchelonnement ramène l'échéance à 216 millions de dollars. En contrepartie, pour suivre les instructions du FMI, Nouakchott se décide à laisser flotter la monnaie. En novembre, le « groupe consultatif pour la Mauritanie » réuni à Paris sous l'égide de la Banque mondiale se dit satisfait. Le redressement économique et financier du pays semble sur les rails. Le déficit des paiements courants a été réduit de moitié (12,8 % du PNB à la fin 85 contre 24,3 % fin 84). L'inflation est ramenée à 10,5 % et la croissance atteint 3 %. En outre, l'austérité économique associée à une politique étrangère plus équilibrée a permis le retour des aides extérieures, en particulier celles venant des pays

arabes. L'Arabie Saoudite offre 30 millions de dollars, et en novembre, lors de sa visite à Nouakchott, M. Roland Dumas, ministre français des Affaires étrangères, 40 millions de FF pour aider au développement économique du pays. En outre, à la suite du satisfecit donné par le FMI et la Banque mondiale, les créanciers de la Mauritanie accordent un nouveau crédit de 700 millions de dollars pour les trois années 1986-1987-1988. 170 millions devront être consacrés au programme de redressement économique, 170 millions à l'aide alimentaire et à l'assistance technique, 460 millions à la mise en route de nouveaux projets et 60 millions à l'aide à la balance des paiements.



Immense, désertique, frappée par la sécheresse, la Mauritanie possède incontestablement des handicaps. Si les dirigeants successifs ne peuvent être tenus pour responsables de la guerre au Sahara occidental qui les oblige à entretenir une armée budgétivore, la mauvaise gestion passée, l'administration tentaculaire et les mauvais choix d'investissements sont de leur responsabilité. Comme l'est cette instabilité politique qui depuis 1978 a vu cinq régimes se succéder. Cette année 1985 a semblé un nouveau départ pour beaucoup de Mauritaniens, mais nul ne se fait d'illusion : la guerre est toujours aux portes, la reprise économique est plus que fragile, de nombreux investisseurs font passer leurs intérêts personnels avant l'intérêt du pays, et la sécheresse a entraîné une paupérisation des populations rurales, une sédentarisation des nomades bouleversant la société en profondeur. Dans ce pays où le désert progresse de 9 à 10 kilomètres par an, les grands nomades pauvres mais dignes vivent désormais grâce aux distributions de l'aide alimentaire internationale.

Mireille DUTAIL

ANNEXES

I. — Chronologie 1985

JANVIER

- 10 — Visite à Nouakchott de M. Béji Caïd Essebsi, ministre des Affaires étrangères tunisien.
- 20 — Séjour à Nouakchott du ministre libyen de l'Enseignement, M. Abdel Hafid Zleйти.
- 27 — Visite de M. Chadli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe.

FÉVRIER

- 4 — Visite de M. Abdelghani, ministre d'Etat algérien.
- 16 — Le gouvernement annonce une augmentation de 25 % des prix du blé et du riz ainsi qu'une augmentation des salaires.

MARS

- 14-15 — Visite à Nouakchott du duc d'Edimbourg.
 26 — M. Christian Nucci, ministre français délégué à la Coopération, séjourne à Nouakchott.
 — Visite de M. Ali Beyba, Premier ministre de la RASD.

AVRIL

- 9 — Signature d'un accord mauritano-algérien sur le tracé des frontières entre les deux pays.
 12 — Visite à Nouakchott de M. Abdellatif Filali, ministre marocain des Affaires étrangères.
 13 — Rétablissement des relations diplomatiques entre le Maroc et la Mauritanie.

MAI

- 9 — Remaniement ministériel.
 25 — Rétablissement des relations diplomatiques entre la Mauritanie et la Libye.
 29 — Le chef de l'Etat mauritanien reçoit M. Mohamed Ould Saleck, responsable sahraoui des Relations extérieures.

JUILLET

- 21 — La Mauritanie et l'Algérie signent un accord dans le domaine de l'information.
 24 — M. Ahmed Ould Minnih, ministre mauritanien des Affaires étrangères se rend à Tunis.

AOÛT

- 9 — Les premiers travailleurs mauritaniens sont expulsés de Libye.
 11-13 — Le colonel Ould Taya, chef de l'Etat mauritanien se rend en visite officielle au Maroc.
 26 — Remaniement ministériel restreint.

SEPTEMBRE

- 10 — M. Abdesselem Triki, ministre libyen des Affaires étrangères se rend à Nouakchott dans le cadre de la concertation entre la Mauritanie et la Libye après l'expulsion de travailleurs mauritaniens de Libye.
 21 — Le chef de l'Etat mauritanien, le colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya reçoit M. Béji Caïd Essebsi.

OCTOBRE

- 18-19 — Le président mauritanien se rend en visite officielle en Tunisie.
 19-24 — Le colonel Ould Taya poursuit son voyage par une visite officielle à Alger.
 27 — Remaniement ministériel.

NOVEMBRE

- 5 — Le président mauritanien se rend en visite officielle à Dakar.

II. — Documents

1) Remaniement ministériel du 1^{er} janvier 1985

Le nouveau chef de l'Etat, le colonel Maaouya Ould Taya arrivé au pouvoir le 12 décembre 1984, forme un premier gouvernement le 13 décembre. Le 1^{er} janvier, il révoque le ministre des Affaires étrangères, le commandant Cheik Sid'Ahmed Ould Babamine et confie à nouveau la diplomatie mauritanienne au lieutenant-colonel Ould Minnih.

Le nouveau gouvernement est le suivant :

Chef de l'Etat, Premier ministre, ministre de la Défense, président du CMSN : le colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya;

Ministre des Affaires étrangères : lieutenant-colonel Ahmed Ould Minnih;

Ministre de la Justice : M. Mahfoudh Ould Lemrabat;

Ministre de l'Intérieur : lieutenant-colonel Djibril Ould Abdallah;

Ministre des Finances : lieutenant-colonel Anna Amadou Babali;

Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire : M. Tarkhit Ould Sidi;

Ministre des Pêches : M. Isselmou Ould Baba;

Ministre des Mines et de l'Industrie : commandant Mohamed Mahmoud Ould Deih;

Ministre de l'Équipement et des Transports : capitaine Mohamed Lemine Ould N'Diayane;

Ministre de l'Éducation nationale : M. Hasni Ould Didi;

Ministre de la Fonction publique : M. Camara Ali Gueladio;

Ministre de l'Hydraulique : M. Mohamed Fadel Ould Dah;

Ministre du Développement rural : M. Messmoud Ould Belkair;

Ministre de la Santé publique : M. Djibo Tafsirou;

Ministre de l'Information et des Télécommunications : M. Ahmed Ould Ghnahallah;

Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports : M. Ba Mahmoud.

2) Remaniement ministériel du 9 mai 1985 :

Trois ministères changent de titulaire :

Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire : M. Mohamed Salem Ould Lekhal;

Ministre des Pêches : Tarkhit Ould Sidi (ancien ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire);

Ministre de l'Équipement et des Transports : M. Ba Mahmoud (ancien ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, dont le ministère a été supprimé).

3) Remaniement ministériel du 26 août :

Deux ministères changent de titulaires :

Ministre de la Justice et de l'Orientation islamique : lieutenant-colonel Moulaye Ould Boukreiss (ancien chef d'état-major adjoint);

Ministre de l'Industrie et des Mines : N. Mahfoudh Ould Lemrabat (ancien ministre de la Justice)

4) Remaniement ministériel du 29 octobre :

Chef de l'Etat, Premier ministre et ministre de la Défense : colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

Ministre des Affaires étrangères : lieutenant-colonel Ahmed Ould Minnih;

Ministre de l'Intérieur : lieutenant-colonel Anne Amadou Babali;

Ministre de l'Économie et des Finances : M. Mohamed Salem Ould Lekhal;

Ministre des Pêches : M. Tarkhit Ould Sidi;

Ministre des Mines et de l'Industrie : M. Mahfoudh Ould Lemrabat;

Ministre de l'Équipement : M. Hamdi Samba Diop;

Ministre de l'Éducation nationale : M. Hasni Ould Didi;

Ministre de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports : M. Soumaré Oumar;

Ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie : M. Ahmed Ould Ghnahalla;

Ministre du Commerce et des Transports : lieutenant-colonel Brahim Ould Alioune;

Ministre du Développement rural : M. Messmoud Ould Belkair;

Ministre de la Santé et des affaires sociales : médecin-commandant N'Diaye Kane;

Ministre de la Culture, de l'Information et de la Télécommunication : M. Mohamed Mahmoud Ould Wedady;

Ministre de la Justice et de l'Orientation islamique : lieutenant-colonel Moulaye Ould Boukreiss.

Vices-ministres :

Affaires étrangères : M. Abdelkader Ould Diddih;

Intérieur : M. N'Gam Lirwane.